

Lignes directrices

**PRIX JEAN-MARIE-GAUVREAU 2023-2024**



Conseil des  
métiers d'art  
du Québec

Marché Bonsecours  
390, rue Saint-Paul Est, bureau 400  
Montréal (QC) H2Y 1H2



# LIGNES DIRECTRICES

## PRIX JEAN-MARIE-GAUVREAU

### DESCRIPTION DU PRIX

Le Prix Jean-Marie-Gauvreau, la plus haute distinction en métiers d'art au Québec, a été créé en 1980 en l'honneur de l'artiste et enseignant Jean-Marie Gauvreau. Le lauréat ou la lauréate verra son œuvre exposée au MUMAQ du 2 au 28 avril 2024. Décerné par le Conseil des métiers d'art du Québec, le prix récompense une œuvre ou une collection exceptionnelle du lauréat ou de la lauréate. Les œuvres des finalistes seront également exposées.

### MONTANT DE LA BOURSE

Le Prix Jean-Marie-Gauvreau est accompagné d'une bourse de 10 000 \$. Des bourses de 1000\$ chacune sont également offertes aux finalistes par La Caisse de la Culture Desjardins.

### CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

- Les candidat.es doivent répondre aux conditions d'admissibilité;
- Être citoyen.ne canadien.ne ou résident.e permanent.e du Canada ayant domicile au Québec;
- Être membre professionnel.le du CMAQ;
- Exercer un métier d'art de façon active et continue depuis un minimum de dix (10) ans;
- Être en mesure de venir porter l'œuvre ou la collection au MUMAQ le 27 ou le 28 mars 2024;
- Être en mesure de venir ramasser l'œuvre ou la collection au MUMAQ le 29 ou le 30 avril 2024.

### AUTEUR.TRICE DE LA MISE EN CANDIDATURE

Les candidatures peuvent être déposées par :

- Les candidats eux-mêmes ou les candidat.es elles-mêmes;
- Des associations professionnelles ou organismes culturels : corporations ou associations régionales des métiers d'art, maisons de la culture, musées, galeries d'art, institutions d'enseignement, etc.

### OBJET DE LA MISE EN CANDIDATURE

Le prix Jean-Marie-Gauvreau récompense la réalisation d'une œuvre ou d'une collection exceptionnelle. L'œuvre ou la collection, composée d'un maximum de 5 éléments, répond aux exigences des métiers d'art et a été réalisée dans les 5 dernières années.

Par œuvre on entend aussi un objet, une pièce, un ouvrage, une installation ou une réalisation.

### CRITÈRES D'ATTRIBUTION DU PRIX

L'œuvre ou la collection se distingue par un ou plusieurs des critères mentionnés ci-dessous :

- Sa singularité, son unicité;
- Une réalisation qui fait preuve d'audace;
- Une réalisation qui représente un impact sur l'évolution du savoir-faire ou de l'innovation grâce à l'utilisation de nouvelles technologies;
- La cohérence entre son propos et sa réalisation.

## CONTENU DU DOSSIER

Le dossier doit contenir :

- Le formulaire de mise en candidature;
- Un portfolio visuel de l'œuvre ou de la collection ; **Nouveau !** Il est maintenant possible d'envoyer une vidéo pour ceux et celles qui le souhaitent. À noter que celle-ci ne doit pas être commentée et ne doit pas avoir été montée professionnellement.
- Un texte argumentatif qui démontre en quoi l'œuvre ou la collection présentée répond aux critères qui soutiennent la candidature, tels que cochés dans le bas du formulaire de mise en candidature (maximum 300 mots pour chacun des critères);
- Un texte qui décrit la démarche artistique de l'artiste en lien avec la réalisation de l'œuvre ou de la collection;
- Des documents d'appui :
  - Le curriculum vitae démontrant l'exercice d'un métier d'art de façon professionnelle depuis un minimum de dix (10) ans, (maximum 5 pages);
  - Un portfolio visuel (maximum 20 photos de réalisations échelonnées sur plusieurs années);
  - Tout document pertinent (facultatif, maximum 5 pages).

## TEXTE ARGUMENTATIF

Le texte argumentatif sera rédigé pour éclairer chacun des critères qui soutiennent la candidature. Par exemple, si la candidature est soutenue par le critère de la singularité, le texte argumentatif exposera les motifs qui démontrent que l'œuvre ou la collection répond à ce critère.

## PORTFOLIO

Le portfolio visuel doit contenir un maximum de cinq (5) photos de l'œuvre (si la candidature est déposée pour la réalisation d'une œuvre) ou de trois photos pour chaque élément qui composent la collection et d'une photo d'ensemble de la collection (si la candidature est déposée pour la réalisation d'une collection).

Chaque photo doit être enregistrée en format jpg ou png (minimum 300 dpi et d'un minimum 1000 pixels) au nom et prénom du candidat ou de la candidate et correspondre à l'ordre de lecture selon l'exemple : 01\_tremblay\_guy.jpg, 02\_tremblay\_guy.jpg.

## DESCRIPTION DE L'OEUVRE OU DE LA COLLECTION

La description de l'œuvre ou de la collection mentionnera :

- Les matériaux;
- Les techniques de transformation de la matière employées;
- L'équipement utilisé à la réalisation de l'œuvre;
- Les collaborateurs.trices (au niveau de la conception et de la fabrication).

## DATE DE DÉPÔT

La date limite pour soumettre une candidature est le 3 mars **2024**.

## TRANSMISSION DE LA CANDIDATURE ET RENSEIGNEMENTS

Les candidatures seront transmises par voie électronique (WeTransfer ou par courriel) à [sophie.aubut@metiersdart.ca](mailto:sophie.aubut@metiersdart.ca).

Pour toute information, contactez Mme Sophie Aubut au 514 861-2787, poste 207.

## OPTIONNEL

Images de l'œuvre libre de droit en haute résolution de format portrait et paysage. Un court texte aussi sur ce que vous aimez le plus de votre matière, sur vos aspirations, vos inspirations, etc.

**Sophie Aubut**

Coordonnatrice  
Registraire

514 861-2787 poste 207  
1 855 515-2787 (sans frais)  
sophie.aubut@metiersdart.ca



Conseil des  
métiers d'art  
du Québec

Marché Bonsecours  
390, rue Saint-Paul Est, bureau 400  
Montréal (QC) H2Y 1H2